

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2554

présenté par
M. Plisson
-----**ARTICLE 34 BIS**

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« tranche internationale prévue à l'article 3 de »

les mots :

« part de la réparation financée au moyen de fonds publics à allouer par les États parties à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.